



MaPrimeRénov' est la nouvelle aide financière pour les travaux de rénovation énergétique, qui vient fusionner le CITE (Crédit d'impôt pour la Transition Énergétique) et l'aide Anah « Habiter Mieux Agilité ».

- > Elle est versée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), sous forme de **forfait**
- > Cette aide est **soumise à des conditions de ressources**
- > **Critères valables pour 2020** (évolutions prévues en 2021)

QUI EST ÉLIGIBLE ?

- > Propriétaire occupant sous conditions de ressources

QUEL LOGEMENT ?

- > Logement situé en France métropolitaine et DOM, achevé depuis 2 ans minimum

MONTANT POUR UN POÊLE À GRANULÉS ?

- > **2500 €** pour les ménages aux ressources modestes
- > **3000 €** pour les ménages aux ressources très modestes

CUMUL AVEC D'AUTRES AIDES ?

- > **Cumulable** : Eco-Ptz, CEE, aides collectivités locales, TVA 5.5%
- > **Non Cumulable** : CITE, aides de l'ANAH

CRITÈRES TECHNIQUES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Niveau Flamme Verte 7* ou équivalent

- > Rendement nominal : 87 %
- > CO : 300 mg/Nm3 à 13% d'O2
- > PM : 30 mg/Nm3 à 13% d'O2



Les performances de nos poêles sont supérieures à ces critères

- > L'Ademe a émis une liste d'appareils « équivalents Flamme Verte », dont tous nos poêles font partie

SCANNEZ pour accéder directement au site de l'Ademe et à la liste officielle des appareils équivalents Flamme Verte



Plafonds de ressources* - hors Ile de France

Nbr de personnes du ménage	Ménage aux revenus TRÈS MODESTES	Ménage aux revenus MODESTES
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651 €

* Ces plafonds de ressources sont donnés à titre indicatif (données 2020 ANAH)

Le plafond de ressources applicable en 2020 doit être comparé au revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur votre avis d'imposition de 2019 (RFR 2018) ou votre avis d'imposition de 2020 s'il est déjà disponible (RFR 2019)

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1/ Demandez un devis à un **professionnel RGE**
- 2/ Effectuez la demande de prime, en créant un compte sur : www.maprimerenov.gouv.fr
- 3/ Recevez la confirmation de l'aide par l'Anah
- 4/ Réaliser l'installation par un **professionnel RGE**
- 5/ Transmettez votre facture via votre espace en ligne www.maprimerenov.gouv.fr
- 6/ Récevez la prime via un virement bancaire

